

Conseil départemental de la Sarthe

Séance plénière du 19 octobre 2018 – Décision Modificative n°1

Vœu relatif à l'appel de Marseille

Christophe CHAUDUN (*Conseiller départemental du canton de Savigné l'Evêque et Président du groupe des élus de gauche et républicains*)

Nous préférons débattre rapport par rapport ; toutefois, dans la mesure où vous avez largement développé le Pacte financier ainsi que l'Appel de Marseille, nous aurions trouvé sens à voter le vœu s'y rapportant dans la foulée. C'est là un sujet sur lequel nous allons tous nous rassembler puisque nous partageons vos propos relatifs à la libre administration des collectivités et au travail des élus. Nous trouverions sens à ce que nous puissions d'emblée, pour bien marquer la force de ce vœu, nous exprimer et voter ce vœu.

Christophe COUNIL (*Conseiller départemental du canton Le Mans 6*)

Je m'associe aux propos de M. Chaudun et de M. Leproust sur la possibilité ouverte aux collectivités locales de s'administrer librement. Les récentes décisions gouvernementales s'inscrivent dans un mouvement de fond ancien qui a globalement et progressivement remis en cause nos capacités à agir. Nous en avons régulièrement parlé. Décentralisation, transfert de charges, réforme de la fiscalité sont autant d'éléments qui ont réduit les libertés d'action des conseils départementaux notamment. Voilà venu le moment de hausser le ton. De la même façon, vous l'avez rappelé, monsieur le Président, le contrat qui nous lie désormais à l'État n'est pas sans poser question. Nous le votons contraint et forcé, sans quoi nous aurions moins de crédit et encore moins de marge d'action. Ce vœu va donc dans le bon sens. Il est d'autant plus nécessaire pour répondre à la défiance qui se manifeste vis-à-vis des collectivités locales de la part de l'État.

La dernière illustration en date est cette campagne Balance ton maire, assez odieuse, qui a été lancée par la République en Marche. Elle appelle les citoyens à dénoncer les maires qui auraient augmenté les impôts locaux. Ce qui relève tout de même de la libre administration des communes.

Si un certain nombre de maires ont fait le choix d'augmenter les impôts locaux cette année, c'est probablement qu'ils ont besoin de répondre aux souhaits de la population tout en étant contraints par des difficultés financières. Il nous faut être attentifs à ces questions afin d'éviter les amalgames et les tentatives de déstabilisation.

Les collectivités locales sont utiles à ce territoire, elles réalisent un travail considérable au service des habitants et elles méritent bien plus d'attention et de respect que ceux qu'on leur accorde aujourd'hui.

Yves CALIPPE (*Conseiller départemental du canton Le Mans 5*)

Je partage ce vœu, mais il faut aller au-delà par une mobilisation contre les attaques menées contre nos collectivités qui sont autant d'attaques contre la démocratie. On explique aux collectivités qu'avant toute décision, elles seront d'abord obligées de consulter le Gouvernement.

C'est totalement scandaleux. Nous sommes des élus locaux, nous gérons des budgets, nous gérons des actions en faveur de l'ensemble des citoyens sur nos territoires et aucun Gouvernement ne devrait nous empêcher de fonctionner au service des populations qui nous ont donné mandat à partir d'un programme qui décline des objectifs. Comment un Gouvernement se permet-il de nous empêcher de réaliser ce pour quoi nous avons été élus ?

Nous avons tenu des conseils citoyens de la Métropole et je me dis que ce combat est aussi l'affaire des citoyens. Nous devons associer les citoyens à cette démarche contre la volonté du Gouvernement de tuer les collectivités. Aujourd'hui, qui est au plus près des citoyens ? Sûrement pas les députés de la République en Marche, sûrement pas le Gouvernement ! Ces gens-là ont le doigt sur la couture du

pantalon et quand le chef a parlé, ils pensent que le chef a raison. Dans nos communautés, ce n'est pas ainsi que les choses se passent : il y a débats, discussions et les décisions sont prises dans l'intérêt de nos citoyens et de nos collectivités. Merci.

Rapport n° 1 : favoriser l'autonomie des personnes âgées et handicapées

Isabelle LEMEUNIER (*Conseillère départementale du canton de Savigné l'Evêque*)

Qui dit décision modificative dit ajustement budgétaire. Je voudrais revenir à ce rapport, en particulier à l'action n° 1 « Garantir la possibilité de rester le plus longtemps possible à son domicile. »

Je note la réduction de 1 M€ des crédits de fonctionnement, justifiée par la stabilité du nombre de bénéficiaires de l'APA et le peu d'utilisation des aides aux aidants. Nous en avons débattu en commission et nous nous sommes interrogés sur cette stabilité du nombre des bénéficiaires de l'APA alors que le vieillissement de la population entraîne une augmentation du nombre des personnes dépendantes et une progression de la prise en charge des besoins.

Dans le même temps, les personnes âgées souhaitent rester plus longtemps à domicile. Depuis cette dernière commission, nous avons échangé avec des élus et des professionnels. De ces échanges, il ressort d'autres aspects liés à cette question. La réponse concernant l'obtention de l'APA, normalement attendue dans les deux mois, peut atteindre dans certains territoires plus de trois, quatre, voire cinq mois. Ce qui engendre la non-mise en place des aides.

Par ailleurs, les services d'aide à domicile rencontrent des difficultés de recrutement. Les SAD ne peuvent assurer la mise en place du plan d'aide en totalité. Cela peut générer des retards dans la mise en place d'aides ou le plan d'aide n'est pas réalisé en sa totalité. C'est ainsi qu'il est important de revoir l'amélioration de l'attribution de l'APA. Aujourd'hui, nous ne pouvons qu'accepter les ajustements. Mais le Département doit mieux faire, même si nous nous félicitons de la proposition de revalorisation de la prise en charge des SAD. Maintenir les personnes dépendantes à domicile est un enjeu.

Rapport n°2 : protéger les plus vulnérables par une prévention et une protection renforcées

Mélina ELSHOUD (*Conseillère départementale du canton Le Mans 2*)

J'exprimerai la position de notre groupe relative à ce rapport. Les ajustements prévus dans ce deuxième rapport consistent d'une part à augmenter nos dépenses de fonctionnement afin de financer des places supplémentaires d'accueil à l'aide sociale à l'enfance et couvrir des frais de gardiennage au foyer de l'enfance. Enfin, il convient de constater l'obtention d'une recette exceptionnelle, pour la première fois, provenant de l'État, destinée à accompagner les mineurs isolés étrangers.

Dans leur principe, il semble que ces ajustements sont nécessaires et utiles ; néanmoins les constats issus de ces ajustements doivent – comme vous – nous préoccuper et se traduire en 2019 par des politiques volontaristes. Le premier constat est celui du manque d'assistants et d'accueillants familiaux en Sarthe. La baisse des professionnels n'est pas nouvelle mais elle s'accroît, année après année, alors même que les besoins de placements des personnes vulnérables persistent. Nous soutenons l'idée d'une campagne de communication lancée par notre collectivité l'année prochaine, elle fera en effet de la publicité utile à ce métier. Pour autant, elle ne règlera pas, à elle seule, la problématique de l'attractivité du métier. Le Département, s'il veut voir les choses changer, devrait tendre l'oreille aux attentes des professionnels en matière de rémunération, d'aides aux frais, etc.

À propos de la problématique du Foyer de l'enfance, nous avons déjà échangé abondamment ces derniers mois en commission et lors des séances plénières. Il nous semble que le projet défini va dans le bon sens. Notamment en ce qu'il sépare davantage les enfants selon leur classe d'âge. Il installe les adolescents dans de nouveaux locaux, ce qui, semble-t-il, aux yeux des éducateurs a déjà permis de changer le quotidien en permettant des actions qui participent davantage à la préparation de l'autonomie des adolescents pris en charge. Nous sommes également satisfaits des initiatives prises par notre collectivité vis-à-vis de la protection judiciaire de la jeunesse, de l'Agence régionale de santé et de l'Éducation Nationale pour répondre collectivement aux difficultés rencontrées, car il nous semble que chacun a sa part de responsabilité dans les problèmes qu'a pu connaître et que connaît encore le Foyer de l'enfance. Nous attendons les retours de l'appel à projet pour la prise en charge en 2019 des adolescents par des associations.

Nous souhaitons que la place qui sera libérée au Foyer de l'enfance permette de libérer du temps et des moyens afin de favoriser un meilleur accompagnement, un développement de projet pour les jeunes et l'intégration de l'école dans le foyer.

Même si le foyer assure un accueil d'urgence, l'on doit donner du sens à cet accueil. Enfin, on sait que le cas des mineurs isolés étrangers est un problème compliqué déjà évoqué dans cette assemblée et que notre collectivité n'a pas de solutions miracles en vue d'héberger les deux à trois cents jeunes qui arrivent chaque année en Sarthe.

Nous avons sollicité un rendez-vous avec vos services pour évoquer plus en détail et sur des aspects techniques l'accueil qui est aujourd'hui proposé. L'aide exceptionnelle de l'État confirme bien que nous sommes confrontés à une situation inédite et nous sommes heureux de recevoir cette aide. Nous espérons en 2019 pouvoir continuer à accompagner la scolarisation et l'intégration, puisque tel est notre rôle, des mineurs isolés étrangers.

Claude PETIT-LASSAY (*Conseiller départemental du canton Le Mans 1*)

Je voudrais aborder une question d'actualité qui ne figurait pas dans le rapport : le devenir de l'EPSM d'Allonnes. Vous savez tous qu'il a refusé d'entrer dans le GHT du Département, que des recours ont été déposés devant le tribunal administratif qui ont été tous rejetés. Je voudrais savoir qu'elle sera la position du Département face à cette nouvelle situation.

Nous savons tous que lorsque l'EPSM ne remplit pas sa mission – ou ses missions –, cela se traduit par des problèmes de prise en charge qui s'imposent au Département. Le Département soutenait les

positions de l'EPSM. Je voudrais connaître les choix qui seront opérés par le Département suite à ces rejets contentieux.

Christophe COUNIL (*Conseiller départemental du canton Le Mans 6*)

À la suite de M. Grelier, je voudrais souligner qu'il y a parfois des bonnes nouvelles.

Que l'État honore à hauteur de 1,1 M€ une partie de sa dette envers le Département à propos des mineurs isolés étrangers n'est pas un fait anodin. Je ne répéterai pas les propos que j'ai tenus lors de la dernière session, mais ils restent globalement d'actualité.

Une réunion récente avec le Procureur de la République et le Préfet me conduit à vous interpellier à nouveau sur la question de l'hébergement des mineurs isolés. Afin d'aller plus loin sur cette question, je voudrais que nous disposions d'un état des lieux précis. On nous donne le nombre des mineurs, mais j'aimerais savoir où ils sont, comment ils sont hébergés, par qui et comment ils sont scolarisés et suivis. L'information peut se faire dans le cadre d'une réunion spécifique ou par la voie d'une note, mais nous avons besoin d'y voir clair.

La question de M. Petit-Lassay appelle une réponse. La psychiatrie propose un véritable enjeu à l'échelle de la ville. Le nombre de dossiers sur lesquels les services de la police nationale et de la police municipale sont appelés à intervenir dans la sphère publique ou privée à propos de questions qui relèvent de la psychiatrie augmente de façon exponentielle et inquiétante. Là encore, une vraie question de prise en charge ou de non-prise en charge des pathologies se pose.

Forcément cela a de l'impact sur d'autres situations à travers la ville.

Yves CALIPPE (*Conseiller départemental du canton Le Mans 5*)

Je pense qu'il y a un problème d'accompagnement des mineurs isolés étrangers.

Faisons attention à ne pas les stigmatiser dans l'accompagnement à la scolarité et à l'hébergement. Si nous ne prenons pas à bras-le-corps cet accompagnement nécessaire, nous rencontrerons des difficultés. Il en existe déjà, on ne le nie pas. Étudions donc les conditions d'accompagnement. Préparons aussi leur passage à la majorité. S'ils deviennent majeurs un soir à 23 h 55, le lendemain matin, ils peuvent être dehors, faute de relais au niveau de l'accompagnement et des aides. Il convient de s'attacher à la façon de travailler avec ces jeunes. Il est vrai que les voir sur le parvis de la gare ou en d'autres lieux à des heures où ils devraient être à l'abri n'aide pas. Si nous n'insistons pas davantage sur l'accompagnement social, l'accompagnement scolaire et l'hébergement, nous serons confrontés à des problèmes. Cela relève, me semble-t-il, de la responsabilité de tous. Christophe Counil proposait une rencontre, je souscris à cette idée, et si je suis invité, je viendrai car je connais aussi le terrain.

En réunissant nos forces, nos réflexions et nos idées, nous pourrions avancer dans la protection de ces jeunes mineurs isolés étrangers. Je note que les termes par lesquels on les nomme recèlent en eux-mêmes une forme de stigmatisation.

Christophe ROUILLON (*Conseiller départemental du canton Le Mans 4*)

La question des mineurs isolés est grave et complexe à gérer tant en Sarthe qu'ailleurs, mais il est nécessaire d'utiliser les crédits accordés par l'État et les moyens supplémentaires annoncés en passant à la vitesse supérieure, car aujourd'hui on ne raisonne plus en dizaines de cas mais en centaines qui posent des problèmes parce que les enfants ont été victimes de violence, parce qu'ils sont déstructurés, parce qu'ils sont livrés à eux-mêmes et parce qu'ils ont besoin d'argent rapidement. Ils sont plus portés que d'autres vers des actes de délinquance car ils sont seuls et perdus.

Je rejoins Christophe Counil, nous voulons un état des lieux précis des enfants hébergés à l'hôtel, connaître les proportions entre ceux qui sont à l'hôtel, ceux qui sont à la rue et ceux qui sont traités par le Département. La question est sensible, il nous faut absolument passer à la vitesse supérieure ; après, nous pourrions trouver des solutions de parrainage, d'adoption... Dans certains cas, ils ont douze, treize, quatorze, quinze ans et ont besoin d'être soutenus pour ne pas être livrés à eux-mêmes. Il faut aller au-

delà d'une action d'accompagnement de quelques-uns pour mener une action de solidarité qui doit s'exercer à une vitesse supérieure.

Autre point, le Département, pourrait, avec la métropole, demander à l'État de renforcer les moyens de douane et de police de l'air et des frontières sur le territoire du Mans. Nous sommes, en effet, la première ville à l'arrivée de Paris. De nombreux enfants arrivent ici livrés à eux-mêmes et faisant du trafic. Il est nécessaire de renforcer les moyens de police et de justice afin de traiter la question de l'arrivée des mineurs isolés.

Commission Solidarité, Autonomie et Démographie médicale

Rapport n°3 : garantir une offre de soins de proximité

Vœu relatif au développement de la télémédecine

et Vœu relatif à la mise en œuvre d'un hélicoptère dédié aux urgences du Centre Hospitalier du Mans

Christophe CHAUDUN (*Conseiller départemental du canton de Savigné l'Évêque et Président du groupe des élus de gauche et républicains*)

Avant d'intervenir sur ce sujet fondamental pour notre département qui est l'accès aux soins de premier recours, mais aussi aux spécialités, je poserai une question de forme.

Il est une bonne chose que nous abordions les vœux dans le cadre des rapports des commissions.

Cela répond au souci d'une plus grande cohérence. Toutefois, il me semblait qu'un délai de dépôt s'attachait à la présentation d'un vœu. En tout cas, on demande aux membres de l'opposition d'obéir à un délai minimum de quelques jours tel que cela figure au règlement.

Il serait une bonne chose que les vœux nous parviennent avant la réunion. S'ils ont été déposés mardi, nous aurions pu les étudier. Tel était le sens de ma remarque.

Dans ce dossier, le fond est essentiel. Notre groupe votera les deux vœux. Nous souhaitons un dispositif d'urgence. La présence d'un hélicoptère paraît essentielle et le fait d'acter notre volonté de déployer la télémédecine sur l'ensemble du territoire en coordination avec l'ensemble des hôpitaux périphériques nous paraît opportun et souhaitable même si nous ne sommes qu'aux prémices du déploiement de la télémédecine sur le territoire.

Mon intervention s'inscrira dans le sens du propos de M. Grelier notamment, qui est très investi dans la question du médical. Je m'arrêterai plus spécifiquement sur la télémédecine et rassurerai M. Beauchef.

Le Pôle métropolitain ne représente pas uniquement Le Mans. Le projet de télémédecine du Pôle métropolitain propose que des maisons de santé pluridisciplinaire soient déployées à Ballon/Saint-Mars ou encore à Sillé-le-Guillaume, des territoires éloignés de la ville du Mans. Le déploiement porte donc sur une grande partie du territoire.

Sans dresser un diagnostic précis et complet, car vous connaissez tous l'état des lieux de l'offre de soins dans notre Département, je livrerai deux chiffres qui sont des marqueurs. Nous figurons parmi les dix Départements français les moins bien couverts, et cela ne va pas aller en s'améliorant puisque des départs à la retraite sont annoncés. La population professionnelle est vieillissante. Le Département de la Sarthe compte 28,6 médecins pour 10 000 habitants contre 42,1 médecins pour la France. Tels sont les derniers chiffres produits par l'ARS. Je rappelle également que la Sarthe est fortement touchée par le vieillissement de la population ainsi que cela fut évoqué à l'occasion de la présentation du rapport n° 1 portant sur l'APA.

Parallèlement, nous observons une progression de la pauvreté dans le Département. Nous sommes le Département des Pays de la Loire dont le pourcentage de la population pauvre est le plus élevé, à hauteur de 13 %, quand la Mayenne et le Maine-et-Loire se situent à 11 % et la Vendée et la Loire-Atlantique à 10 %. Voilà des éléments clés qui doivent alimenter notre réflexion et notre engagement en faveur de la télémédecine.

Le Département a souhaité s'inscrire dans un projet qui a été présenté dans le cadre du Pôle métropolitain. La Région des Pays de la Loire s'y est inscrite également à hauteur de 150 000 €.

Je me réjouis que le Département de la Sarthe s'inscrive aujourd'hui dans ce nouveau dispositif.

Même si la télémédecine ne résoudra pas tout, elle est un des leviers susceptibles d'améliorer la situation sur le territoire. On élargira ainsi l'accessibilité aux soins à un plus grand nombre de patients, on réduira les délais de prise en charge, on simplifiera le parcours et on augmentera le temps médical en limitant les déplacements, on structurera la filière de prise en charge, on améliorera la pertinence du diagnostic médical puisque nous bénéficierons de l'appui d'experts médicaux en lien avec la télémédecine. Nous

optimiserons la mobilisation des compétences rares ou plus lointaines, nous favoriserons une démarche pluridisciplinaire en associant différents professionnels, nous améliorerons le suivi du patient, nous sécuriserons les flux de données entre les professionnels. Aujourd'hui, de nombreuses entreprises privées sollicitent les maisons de santé alors même que les outils informatiques proposés ne sont pas toujours sécurisés. Ce projet, dans sa dimension régionale, sécurisera les données du patient. C'est l'un des principes essentiels de la télémédecine. Enfin, nous développerons les compétences et l'autonomie dans les structures qui seront équipées. Il est important de le rappeler.

J'ai assisté à une réunion avec Emmanuel Franco qui représentait le Département. L'ARS a d'ores et déjà annoncé qu'au cours d'une seconde phase, douze établissements hors Pôle métropolitain seront équipés en télémédecine. On prend en compte le déploiement sur l'ensemble du territoire départemental. Il ne s'agit pas uniquement du déploiement de l'équipement sur le Pôle métropolitain, qui constitue une première phase, mais d'une seconde phase, l'ARS s'engageant à financer en totalité le déploiement de douze nouveaux établissements sur le Pôle métropolitain.

J'aurais souhaité que l'on aille un peu plus loin. Cinquante mille euros est un bon point de départ, mais il convient de progresser rapidement. La première phase concernera trois spécialités : la dermatologie, la gériatrie et la cardiologie. Ainsi que cela a été évoqué par le vœu sur l'Orne, d'autres disciplines seront déployées telles que le suivi des patients atteints du VIH, mais il faut bien commencer par quelque chose, sachant que le centre hospitalier du Mans gère déjà la dermatologie en télémédecine avec la prison de Coulaines. Il faut s'appuyer sur des pratiques qui fonctionnent bien pour avoir une base solide et se déployer.

S'agissant des hôpitaux, j'avais compris que l'on assistait à une évolution de la gestion hospitalière pour réaliser une coordination entre les différents hôpitaux du Département et l'hôpital central au Mans. Cela va plutôt dans le sens du vœu car la coordination est nécessaire. S'agissant d'Alençon, il en va différemment.

Nous soutenons les politiques pour améliorer l'offre de soins dans le Département, que ce soit de premier recours ou les spécialités. Aujourd'hui, les projets de maisons de santé sont décalés, puisqu'un grand nombre de maisons a déjà été construit. Peut-être faut-il s'engager davantage dans ces nouveaux dispositifs innovants. Nous avons déployé la fibre optique, il faut dorénavant développer les usages. En l'occurrence, la médecine est d'un usage primordial pour nos populations et nos territoires. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons aller encore plus loin.

Au cours de la réunion, les problèmes de gouvernance ont été soulevés. Il ne convient pas de se poser trop de questions. Nous ne sommes pas là pour recevoir des lauriers, mais pour répondre à une préoccupation forte. Il faut que chacun y contribue du mieux qu'il peut, et pour cela se mettre autour de la table.

Je souhaite que nous allions plus loin budgétairement. C'est un premier pas, il faut le faire, pour laisser une empreinte. À l'avenir, je souhaite que nous suivions cette voie du déploiement.

Rapport n°4 : renforcer nos dispositifs d'insertion professionnelle pour les bénéficiaires du RSA

Lydia HAMOUNOU-BOIROUX (*Conseillère départementale du canton Le Mans 4*)

Monsieur le Président, mes chers collègues, vous me permettrez de vous faire part de deux inquiétudes. Je ne sais si vous avez vu la dépêche qui est tombée récemment sur la fermeture du centre de l'AFPA du Mans. C'est une quarantaine de salariés qui se retrouvera sans emploi. Au-delà, puisque nous parlons d'insertion, c'est un centre supplémentaire qui ferme et une offre d'accueil en moins pour les bénéficiaires de l'insertion.

Par ailleurs, j'éprouve quelques inquiétudes – je pense qu'elles seront partagées. Sans doute avez-vous pris connaissance des nombreuses mesures du Plan pauvreté qui a été présenté par le

Gouvernement à la rentrée. Il a été annoncé la création pour 2020 d'un revenu universel d'activité.

Ce revenu est issu de la fusion de plusieurs prestations sociales, entre autres le RSA, l'aide au logement, l'allocation adulte handicapé et la prime d'activité, d'autres encore seront sans doute versées dans l'escarcelle.

L'objectif annoncé est la simplification et la réduction du non-recours au RSA. Aujourd'hui, on relève 30 % de non-recours au RSA. Le bénéficiaire devra s'inscrire dans un parcours d'insertion, ce qui, jusque-là, semble logique. Si ce n'est que nous n'en sommes qu'à des esquisses. Tout reste à définir. Quelles prestations seront concernées ? Quel montant du revenu ? Et quelles conditions faudra-t-il réunir pour en bénéficier ? Une interrogation porte sur le caractère automatique du versement. Une commission interministérielle est chargée de tester la fusion des minima sociaux.

Mon inquiétude porte sur les démarches que devront entreprendre les allocataires.

Je ne l'ai pas évoqué au cours du comité de pilotage du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public qui s'est tenu il y a une dizaine de jours en préfecture. Je souhaiterais que l'on identifie les manques et les besoins suite au Plan pauvreté, mais surtout suite à cette demande nouvelle qui sera faite aux allocataires. Après de quel organisme devront-ils s'adresser, puisque le Département ne sera probablement pas concerné ?

Je sais qu'ici n'est pas le lieu, mais je souhaiterais que ce point soit porté au prochain comité de pilotage du schéma d'accessibilité au service public.

Eric MARCHAND (*Conseiller départemental du canton Le Mans 2*)

Je reviendrai plus spécifiquement sur le rapport lui-même. Vous dites que le retard de la mise en place de la téléprocédure est dû aux discussions avec la CAF. Elle découle avant tout des discussions avec la CAF et aux recours que vous avez déposés avec pour résultat, si j'en crois ce qui nous a été dit en commission, que les contrôles a posteriori et non a priori n'interviendront qu'en septembre 2019 lorsque la téléprocédure sera mise en œuvre.

Commission Insertion et Logement

Rapport n°5 : fusion des offices publics de l'habitat Sarthe Habitat et Huisne Habitat

Eric MARCHAND (*Conseiller départemental du canton Le Mans 2*)

J'éprouve une crainte. Nous l'avons vu au cours des débats en commission. La Sarthe comptera deux offices publics : Le Mans Métropole Habitat et Le Mans Sarthe Habitat qui géreront environ 15 000 logements chacun.

En revanche, en raison du regroupement des offices privés, les décisions, toujours selon nos débats en commission, seront prises très loin de la Sarthe. Cela risque d'être un peu compliqué en termes d'aménagement du territoire et de priorisation des zones à équiper.

Commission Développement Numérique et Réseaux électriques

Rapport n°7 : développer le numérique dans l'exercice de nos politiques publiques

Christophe ROUILLON (*Conseiller départemental du canton Le Mans 4*)

Nous disposerons de réseaux assez rapidement, mais la question se pose du coût.

J'ai lu que le Département voisin de la Mayenne a passé un accord avec Orange pour déployer le réseau sur l'ensemble des communes, y compris jusqu'à la dernière ferme. Le coût est nul pour le Département puisque Orange supportera l'intégralité du coût. J'ignore au terme de quels délais.

Je m'interroge : peut-on procéder à une situation comparée des deux Départements, voire des délais de réalisation et du rapport coût/efficacité dans la mesure où Orange assume l'ensemble des coûts ?

Dans une période d'économie budgétaire où l'on nous dit que l'argent est rare, qu'il y a des difficultés et que l'on donne beaucoup de leçons, ne nous serions-nous pas engagés un peu rapidement ?

Nos voisins mayennais n'ont-ils pas choisi une solution plus opérationnelle ?

Nous sommes là pour poser des questions. Tout le monde peut donner des réponses.

Dernière question : Sartel a-t-il vocation à long terme à rester dans le giron départemental ou préparez-vous sa cession ? Je me demande si la seule raison pour laquelle nous nous sommes engagés dans cette aventure financière n'est pas la vente de Sartel pour récupérer notre mise puisque les autres ont la même chose en ne payant rien ?

Christophe CHAUDUN (*Conseiller départemental du canton de Savigné l'Evêque et Président du groupe des élus de gauche et républicains*)

Il y a quelque temps, la décision a été prise de privatiser France Télécom. Nous voyons le résultat !

Le débat qui vient de se dérouler suscite plusieurs réflexions.

Le fond du problème réside dans le fait que l'État a demandé à Orange de déployer la fibre sur une partie d'un territoire, les grandes villes. Au reste du territoire de se débrouiller ! Voilà pour le préalable qui est injuste et anormal ! Il convient de dénoncer cet état de fait. Le sujet de départ est celui-ci : pourquoi les opérateurs historiques déploient-ils dans les grandes villes en laissant le reste des territoires dans la difficulté et se débrouiller seuls ?

S'agissant de la technologie elle-même, je partage l'idée selon laquelle il faut retenir d'emblée la fibre optique et non faire de la montée en débit. La montée en débit coûte beaucoup d'argent et l'on s'aperçoit a posteriori que, faute de débit, elle ne permet pas le développement des usages.

Sur le choix technologique, je souscris au choix qui a été retenu par le Département, même si l'on peut discuter des modes de gestion.

Pour sa défense, je vous indique que mon collègue M. Rouillon ne siège pas à la Commission Développement numérique. Il ne pouvait, par conséquent, disposer des informations. On ne peut l'incriminer.

Autre élément de débat, voire de réponse : je crois au réseau public. Laisser le privé investir ce type d'infrastructure ne doit pas faire oublier les questions de gestion. Nous tiendrons sans doute le même débat au sujet des collègues. Lorsque le Département développe une infrastructure et un réseau public, il en a la maîtrise et peut mieux gérer les opérateurs qui louent.

Je vais dans le sens du témoignage de Mme Cantin sur son territoire. Grâce au déploiement réalisé par le syndicat Sarthe numérique, des zones ont été desservies. Je pense à la commune de Surfonds qui n'avait pas le téléphone et qui dispose aujourd'hui d'une antenne. On ne pouvait ni se connecter à internet ni envoyer un mail ! Aujourd'hui, le problème est résolu.

Force est de constater que le retour des habitants est très positif. Je le vois quand nous nous rendons dans les réunions publiques de présentation. Nous avons l'impression d'avoir fait notre travail et d'avoir rendu un service à nos concitoyens. C'était très attendu. La communauté de communes finance et nous

sommes fiers de faire quelque chose d'utile. Tel est le rôle des élus. Je ne regrette pas d'avoir toujours soutenu le déploiement de la fibre optique.

Monsieur le Président, vous me reprochiez de ne pas être suffisamment positif et de ne pas parler de l'attractivité du Département. Voyez, quand on peut le faire, je le fais ! Vous ne pouvez pas me reprocher le contraire. En revanche, il faut avoir des discours de vérité et ne pas masquer les chiffres. Je clôturerai ainsi mon propos qui donne mon soutien au rapport.

Commission Réussite éducative et Citoyenneté

Rapport n°9 : donner les meilleures conditions de réussite aux collégiens

Christophe CHAUDUN (*Conseiller départemental du canton de Savigné l'Evêque et Président du groupe des élus de gauche et républicains*)

Nous n'émettons pas d'avis contre le rapport.

Je me fais le relais de ma collègue Mme Hamonou-Boiroux qui m'a demandé de vous transmettre ses doléances concernant la distribution des dictionnaires et des chèques Collèges. Elle n'a pas été conviée à la distribution, ce qui est regrettable.

Commission Réussite éducative et Citoyenneté

Rapport n°10 : Contrat de Partenariat (CP) pour la reconstruction des collèges d'Arnage, de Coulaines, de Maroc-Huchepie au Mans et de Noyen-sur-Sarthe

Christophe CHAUDUN (*Conseiller départemental du canton de Savigné l'Evêque et Président du groupe des élus de gauche et républicains*)

Monsieur le Président, nous n'allons pas relancer le débat sur les PPE. En 2039, nous serons, pour certains d'entre nous, devenus des pépés ! (Rires). Nous voudrions toutefois vous faire part de quelques observations qui nous paraissent importantes. Vous connaissez notre point de vue sur le mode de financement de reconstruction des collèges. Nous ne contestons pas le besoin de rénovation et de restructuration de ces collèges mais leur mode de financement.

Je souhaiterais obtenir quelques éléments de réponse sur le montant global de l'enveloppe qui est évalué à 125 M€ pour quatre collèges, soit 31,5 M€ par collège. Quel aurait été le coût d'un collège que nous aurions porté nous-mêmes au regard d'un critère assez précis, celui de la surface ?

Les panneaux du collège de Connerré affichant les chiffres au moment de la démolition/reconstruction faisaient référence à 18 M€ pour une capacité d'accueil de 750 élèves. J'aurais voulu avoir des explications sur les montants à hauteur de 31 M€ quand on sait qu'un collège de très grosse capacité peut être construit pour 18 M€. Sans doute des éléments peuvent-ils l'expliquer, dans la mesure où les collèges construits ne sont pas de même capacité ; il n'en reste pas moins une différence de 13 M€.

Ma seconde remarque concerne la mission d'assistance à personne publique au titre de laquelle nous avons dépensé 650 124 € TTC afin de faire face à divers aspects juridiques de la mission d'accompagnement. La somme de 650 124 € équivaut au financement de dix bons cadres projeteurs ingénieurs pendant une année entière.

Notre groupe votera contre ce rapport, dans la ligne des positions qu'il a toujours défendues contre ce mode de financement et en raison de son impact sur les générations futures.

Commission Infrastructures routières

Rapport n°11 : investir dans le réseau routier départemental pour faciliter les déplacements

Christophe CHAUDUN (*Conseiller départemental du canton de Savigné l'Evêque et Président du groupe des élus de gauche et républicains*)

Nous voterons le rapport. Nous nous réjouissons de la subvention de la Région en faveur de l'échangeur de Connerré-Beillé-La Chapelle. Le signal du début des travaux est donné.

J'émet le souhait que les élus locaux de La Ferté-Bernard, Mme Leroux et M. Grelier, avec qui j'ai eu l'occasion d'en discuter, continuent de soutenir localement le projet. Les Communautés de communes sont amenées à financer pour une petite partie le projet de desserte. Si nous votons favorablement au sein de l'Assemblée départementale, je souhaite que les élus votent la même chose au sein des Communautés de communes pour soutenir ce projet, car j'ai eu le sentiment de quelques tergiversations relatives au financement. La Communauté de communes du Gesnois-Bélurien assumera la délibération qu'elle a prise par le passé.

Rapport n°15 : rapport sur la situation interne et territoriale du département en matière de développement durable pour les années 2016 et 2017

Christophe COUNIL (*Conseiller départemental du canton Le Mans 6*)

Monsieur le Président, mes chers collègues, je souscris entièrement aux propos de Mme Labrette-Ménager sur cette question du logement social. Je reviens à l'instant du canton Le Mans 6 où étaient inaugurés les nouveaux bâtiments construits pour remplacer ceux qui ont été détruits lors d'un sinistre incendie il y a quelques années.

J'ai discuté avec les chefs d'entreprise présents qui manifestent une réelle inquiétude quant à l'impact qu'auront les décisions gouvernementales en matière de logement, notamment pour le logement social. Le chef d'entreprise avec lequel j'ai discuté a passé un très gros contrat avec Le Mans Métropole Habitat. Il sent bien que les vannes sont coupées, les commandes ont baissé et son entreprise doit se contenter du minimum dans le secteur de la rénovation comme de l'habitat neuf. Je pense au dispositif Pinel qui, en disparaissant, tue les métiers du bâtiment.

Les inquiétudes sont donc fortes. Je voulais relayer le propos de Mme Labrette-Ménager.

J'interroge enfin sous forme de boutade : est-ce pour des raisons d'économie d'énergie que nous sommes plongés dans la pénombre depuis ce matin ?